

**Revue québécoise de droit international**  
**Quebec Journal of International Law**  
**Revista quebequense de derecho internacional**



**H. KINDRED et al., *International Law, Chiefly as Interpreted and Applied in Canada*, 4th ed., Toronto, Emond Montgomery Publications Ltd, 1987, XLIV + 958 p. (96,00 \$ CAN.)**

Joslin Lecomte

Volume 5, 1988

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1101493ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1101493ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Société québécoise de droit international

ISSN

0828-9999 (imprimé)

2561-6994 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Lecomte, J. (1988). Compte rendu de [H. KINDRED et al., *International Law, Chiefly as Interpreted and Applied in Canada*, 4th ed., Toronto, Emond Montgomery Publications Ltd, 1987, XLIV + 958 p. (96,00 \$ CAN.)]. *Revue québécoise de droit international / Quebec Journal of International Law / Revista quebequense de derecho internacional*, 5, 363–365.  
<https://doi.org/10.7202/1101493ar>

Les auteurs terminent cette première partie par un neuvième chapitre où est exposée la conduite des sociétés transnationales. L'examen de l'application extraterritoriale des lois canadiennes et étrangères fait l'objet de l'analyse du chapitre 10 et le traitement de ce dernier sujet est principalement axé sur la pratique américaine. Les auteurs regroupent en ce titre un certain nombre de décisions qui ont dégagé les facteurs que les tribunaux doivent prendre en considération afin d'autoriser l'exercice d'une compétence extraterritoriale.

La deuxième partie du manuel est consacrée quant à elle au droit privé. Dans un onzième chapitre, la question de la vente internationale d'objets mobiliers corporels est abordée. On procède à une description des principaux termes de commerce internationaux en l'occurrence les ventes Franco Bord et Coût-Assurance-Fret. Les auteurs examinent brièvement l'unification des règles en matière de ventes internationales et terminent ce chapitre par l'analyse des contrats de compensation. Ainsi, nous font-ils part des derniers développements concernant le recours aux transactions de troc comme solution aux problèmes de financement des États en développement. Ce choix nous paraît trop limitatif. L'on aurait souhaité que les auteurs nous entretiennent d'un sujet vital pour l'économie canadienne soit les contrats relatifs à la réalisation d'ensembles industriels. Ainsi, il aurait été utile de décrire les contrats-types de la Fédération internationale des ingénieurs-conseils.

Au chapitre 12, les auteurs discutent du transport des marchandises. Ils présentent le droit dans son acception la plus complète possible, en se référant aux différentes lois adoptées tant au niveau canadien qu'international. C'est cependant au transport maritime que l'essentiel de ce chapitre est consacré. On y étudie les connaissances, l'assurance maritime et le rôle des commissionnaires de transport.

Le financement des transactions internationales fait l'objet d'une analyse des plus pertinentes au chapitre 13. Cette contribution est intéressante tant au regard des notions pratiques qui y sont présentées que de par la documentation qu'on y trouve. Une note introductive sur les lettres de changes est suivie par un exposé relatif à l'encaissement sur l'étranger. Dans ce cas, le vendeur expédie les marchandises à l'acheteur et envoie les documents (lettres de change, connaissances maritimes, factures commerciales) à la banque chargée de l'encaissement qui, de son côté, délivre les documents contre paiement de l'acheteur. Viennent ensuite les lettres de crédit. Les auteurs reproduisent d'ailleurs à juste titre une excellente brochure d'une institution financière. Cette brochure a, en effet, le mérite d'expliquer clairement le fonctionnement du crédit documentaire dont il n'est pas toujours aisé de connaître les tenants et aboutissants, à moins de posséder une expérience des pratiques commerciales et de maîtriser la terminologie en la matière. Ensuite, les auteurs choisissent de reproduire les Règles et usances uniformes relatives aux crédits documentaires. L'on sait qu'il n'existe au Canada aucune disposition législative directement applicable aux lettres de crédit et que les principes juridiques les régissant reposent ainsi principalement sur les usages commerciaux et la jurisprudence.

Une majeure partie de ces usages ont été codifiés par les « Règles et usances » et la vaste adhésion dont elles ont fait l'objet rendait indispensable leur intégration au livre. La seule réserve que nous pourrions oser formuler ici concerne le procédé qui consiste à la reproduire sans formuler de commentaires. Cette méthode laisse le lecteur insatisfait en présence des nombreuses subtilités que dissimulent les quarante-cinq articles de cette codification.

Les auteurs concluent cette deuxième partie par l'étude des transferts de technologie. Ils discutent de la protection légale, des diverses méthodes de transfert et du cas particulier des États en développement. Ce chapitre contient aussi un exemple de contrat et un précieux aide-mémoire.

La troisième partie est intitulée « Les litiges commerciaux internationaux » et, en dépit de ce titre, seul l'arbitrage international est traité. Cette partie aurait dû être complétée par une étude des conflits de lois et de juridictions et de la reconnaissance et l'exécution des jugements étrangers. Quant à la documentation retenue, elle est diversifiée et couvre tous les aspects de l'arbitrage, qu'il s'agisse de la législation canadienne, étrangère et internationale, de la reconnaissance des sentences arbitrales et des organisations d'arbitrage.

Malgré les lacunes mentionnées relativement à la forme de l'ouvrage, le recueil des professeurs Castel, de Mestral et Graham n'est pas sans mérite. À notre connaissance, il constitue la seule source de référence canadienne en la matière et c'est là sa plus grande qualité. Comme nous l'avons déjà souligné, le volume ne doit pas être considéré comme un exposé doctrinal d'ensemble, car il constitue pour l'essentiel un recueil de textes. C'est dans cet esprit qu'il convient de l'apprécier et, à cet égard, nous ne pouvons qu'affirmer que les auteurs ont atteint les objectifs qu'ils s'étaient fixés et que leur ouvrage constitue un indispensable livre de référence pour tous ceux qui s'intéressent au droit commercial international.

Guy LEFEBVRE\*

H. KINDRED et al., *International Law, Chiefly as Interpreted and Applied in Canada*, 4th ed., Toronto, Emond Montgomery Publications Ltd, 1987, XLIV + 958 p. (96,00 \$ CAN.).

Initialement conçu comme manuel d'introduction au droit international public pour les étudiants des facultés de droit de common law du Canada, le recueil *International Law Chiefly as Interpreted and Applied in Canada*, dont les trois premières éditions avaient été l'œuvre du Pr Jean-Gabriel Castel, est devenu l'un des principaux outils des chercheurs canadiens désireux d'avoir accès à la documentation juridique internationale.

\* Professeur adjoint à la Faculté de droit de l'Université de Moncton.

Dès les premières lignes d'une préface rédigée par le professeur Hugh Kindred de l'Université Dalhousie, le nouveau directeur de la quatrième édition annonce la volonté des auteurs de présenter de façon concise les règles fondamentales et les principales aires d'influence du droit international public contemporain. Objectif ambitieux ? Certainement. Objectif atteint ? Assurément.

Il faut croire que la conjugaison des efforts du Pr Kindred et des six autres co-auteurs de l'ouvrage, Jean-Gabriel Castel (Osgoode Hall), Donald J. Fleming (UNB), William C. Graham (Toronto), Armand deMestral (McGill), Ivan A. Vlasic (McGill) et Sharon A. Williams (Osgoode Hall), n'est pas étrangère à cette réussite. On constate une cohésion certaine entre les différents chapitres, ce qui est tout à l'honneur du Pr Kindred, qui a certes dû concilier les perceptions très diverses du droit international de ses collaborateurs, tout en tentant d'assurer une continuité avec les éditions précédentes.

Si la troisième édition du professeur Castel comptait 1258 pages divisées en 6 grands thèmes regroupant 13 chapitres, la quatrième édition ne compte que 958 pages et a été redécoupée en 12 chapitres. Cet effort de synthèse n'a toutefois pas empêché les auteurs de tenir compte des développements survenus pendant les onze années qui se sont écoulées entre la troisième et la quatrième édition et qui ont vu l'adoption de *Convention des Nations Unies sur le droit de la mer* et l'entrée en vigueur d'une *Charte canadienne des droits et libertés* qui a amené les tribunaux canadiens à manifester un intérêt accru pour le droit international.

Tout en invitant le lecteur à consulter des ouvrages plus spécialisés, les auteurs présentent des éléments d'introduction au droit international. Chaque chapitre débute par un exposé théorique général de la matière traitée, suivi d'extraits de conventions, lois, décisions judiciaires et écrits doctrinaux.

La perspective du recueil étant canadienne, une attention toute particulière est accordée à l'intérieur de chaque chapitre à la pratique conventionnelle, législative et jurisprudentielle du Canada. Le chapitre 3 relatif aux traités a un contenu essentiellement canadien, alors que le chapitre 4 est principalement consacré à l'application du droit international au Canada. Le chapitre 11 expose quant à lui, avec simplicité et intelligence, l'état du droit de la mer et sa mise en œuvre au Canada.

Si la présentation d'une perspective canadienne d'ensemble s'avère l'objectif recherché par les divers auteurs, le lecteur québécois ne peut s'empêcher de remarquer que les thèses québécoises n'ont pas véritablement de droit de cité dans l'ouvrage. Ainsi, sur la question du pouvoir de conclure des traités dans la fédération canadienne, l'ouvrage ne tient guère compte des positions exprimées par le gouvernement du Québec en la matière et tend à d'ailleurs à ne reproduire que des documents d'origine fédérale (pp. 122-130). Une approche plus nuancée de la réalité canadienne, telle qu'appréhendée par la doctrine québécoise, aurait pu être adoptée en la matière. Si cette observation n'enlève rien aux indéniables qualités de l'ouvrage, elle permet de contester

la prétention qui voudrait que l'ouvrage reflète le droit international tel qu'interprété et appliqué au Canada dans son ensemble.

La quatrième édition du *International Law, Chiefly as Interpreted and Applied in Canada* est d'un intérêt indéniable pour tout chercheur visant à obtenir d'une façon générale l'état du droit international dans une perspective canadienne. L'intérêt du recueil se traduit par la pertinence des documents internationaux choisis et la clarté des textes de présentation. La consultation de l'ouvrage est d'ailleurs facilitée par l'existence d'une table de jurisprudence et d'un index détaillés, bien qu'on l'on doive ici noter l'absence d'une bibliographie générale que les auteurs ont cru bon remplacer par un renvoi, insuffisant selon nous, à l'ouvrage *Bibliography of International Law* publié par C.L. WIKTOR en 1984.

Le Pr Kindred et ses collaborateurs ont admirablement tenu leur pari d'effectuer un tour d'horizon du droit international appliqué au Canada et leur recueil demeure outil essentiel pour tout internationaliste canadien intéressé de près ou de loin à la communauté internationale et son droit.

Joslin LECOMTE\*

\* Adjoint à la rédaction de la Revue québécoise de droit international et étudiant à la Faculté de droit de l'Université de Montréal.